

Visite de la Cité Universitaire, un lieu humaniste d'ouverture au monde **le mercredi 9 avril 2025**

Imaginée en 1925, la Cité internationale universitaire de Paris rassemble et rapproche dans un même lieu des jeunes talents de la planète, favorisant le vivre ensemble, les échanges et la compréhension d'un monde riche et complexe.



De 10h00 à midi Visite guidée du Parc écologique

Le parc de 34 hectares de la Cité U offre un riche patrimoine naturel. Ce lieu exceptionnel regroupe près de 400 essences végétales différentes. Il est devenu précurseur en matière de préservation de la biodiversité. Nous découvrirons ses pratiques d'entretien durable et ses nouveaux aménagements paysagers.

De 12h15 à 13h45 Déjeuner libre dans un restaurant vous sera proposé ultérieurement (tests en cours)

De 14h00 à 16h00 Visite guidée : Architectures sans frontières

La Cité internationale est une véritable exposition d'architectures à ciel ouvert réalisées par de célèbres architectes du XX^e et XXI^e siècle. Ce parcours de 2h nous permet de visiter trois maisons illustrant la diversité de styles représentée sur le campus. Parmi les incontournables, la Cité U abrite 5 chefs-d'œuvre protégés au titre des Monuments historiques dont la célèbre Fondation Suisse de Le Corbusier. Un tour du monde architectural unique à Paris !



Participation aux frais 28,00 € (groupe limité à 25 personnes) Réservé aux adhérents à jour de leur cotisation 2025

Coupon-réponse La Cité Universitaire le mercredi 9 avril 2025 (durée de la visite de 10h00 à 16h00)

Merci de vous inscrire dès à présent sur le site Sté d'Horticulture Clamart ou de poster ce coupon-réponse accompagné du chèque, à l'adresse suivante : Sté Régionale d'Horticulture Maison des Associations 13 bis rue de Bièvres 92140 Clamart **avant le 25 mars 2025**

Seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte, sortie réservée aux adhérents à jour de leur cotisation.

Nom et prénom..... accompagné de

Tel..... @mail =

Date..... Participation.....X =